MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 4798 du 5 octobre 2021 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air NOR: INTJ2128101S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5724 du 2 décembre 2020 (NOR: INTJ2032444S);

Vu la décision n° 36244 du 2 décembre 2020 (NOR: INTJ2032335S),

Décide:

Article 1er

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} novembre 2021 :

Laurent	Stéphane	NIGEND:	141 254	NLS:	8 001 263
François	Didier	NIGEND :	190 944	NLS:	8 039 743

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Menanteau	Fabrice	NIGEND:	226 307	NLS:	8 084 340
Le Provost	François	NIGEND:	239 926	NLS:	8 087 548

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2021 :

Navette	Christophe	NIGEND: 146 398	NLS: 8 005 066
Vauby	Stéphane	NIGEND: 140 649	NLS: 5 325 392
Desprès	Pierre	NIGEND: 154 158	NLS: 8 011 932

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Chont	Michel	NIGEND:	133 437	NLS:	5 311 213
Couture	René	NIGEND:	140 383	NLS:	5 325 023

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 octobre 2021.

Le général, commandant la gendarmerie de l'air, J.-F. Valynseele